



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 20 mars 2021

**CIRCULAIRE AUX MAIRES**

Covid-19

A la suite des annonces du Premier ministre et de la parution d'un décret prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le préfet de la Seine-Maritime a adressé aux maires, aux présidents d'EPCI et aux chambres consulaires une circulaire précisant les nouvelles mesures s'appliquant dans le département afin de freiner la propagation du virus de la COVID-19.

Vous voudrez bien trouver cette circulaire ci-joint.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex